

LA FREQUENCE DU CELIBAT EN ALGERIE

AÏSSA DELENDA*

Abstract:

In recent decades, one of the most salient features of nuptiality in Algeria is the increase in age at first marriage for both women and men. This increase is attributable to some of the living conditions with all the consequences on health and education in particular. For others, it is the result of the decline of ancestral traditions and customs that precede the marriage of the insurance of the reproduction and the insurance of the family and the tribal in favor of Western behaviors sign of the development.

The other characteristic, no less important of retention, is the volume of celibacy so that some authors and detect a social problem are not suitable for explanations.

This modest contribution attempts to shed some light on this phenomenon, based mainly on statistical data from the 2002 Family Health Survey and the 2012 Multiple Indicators Survey.

Keywords: *Nuptiality, marriage, celibacy, age, sex, education, activity, housing sector, household*

Introduction

Depuis quelques décennies, l'une des caractéristiques les plus saillantes de la nuptialité en Algérie est l'augmentation de l'âge au premier mariage aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Cette augmentation est imputable pour certains à l'amélioration des conditions de vie avec toutes ses conséquences sur la santé et l'instruction notamment. Pour d'autres, il s'agit du résultat du recul des traditions et coutumes ancestrales qui faisaient du mariage précoce l'assurance de la reproduction et l'assurance de la force familiale et tribale au profit de comportements occidentaux signe de développement.

L'autre caractéristique, non moins importante à relever, est le volume du célibat de sorte que certains auteurs y détectent un problème social dont il convient de rechercher les explications.

C'est là la problématique que cette contribution se propose de développer en s'appuyant sur les données issues des différentes opérations de collecte d'informations sur la démographie algériennes et principalement sur les données issues de l'enquête sur

* - Aïssa DELENDA, Professeur au département de démographie, et membre au Laboratoire de recherche en Stratégies de Population et Développement Durable. Université d'Oran 2

la santé de la famille réalisée en 2002 et l'enquête des indicateurs multiples réalisée en 2012. Ces deux dernières opérations offrent des bases de données très riches et permettent d'établir le profil type du célibataire algérien.

Le point de départ de la réflexion est la forte proportion des personnes déclarées célibataires et qui tourne autour de 60% au moment du recensement de 2008. La proportion enregistrée chez les femmes est égale à 57,7% contre 64,8% chez les hommes. L'enquête de 2012 enregistre des taux moins importants.

La portée temporelle des données

Les indicateurs qui résultent des recensements et des enquêtes reflètent des situations au moment de l'observation et ne traduisent pas le comportement des générations vis-à-vis des phénomènes démographiques. Ces opérations peuvent être assimilées à des coupes transversales ou à des photos de la population prises un instant donné.

Il est souvent fait appel à des analyses longitudinales pour retracer l'évolution des phénomènes démographiques. C'est ce type d'analyse qui permet de tirer des conclusions sur les comportements démographiques. L'inconvénient de ce type de méthode est qu'il faut attendre la fin du processus, et parfois faire appel à la mémoire des individus, pour étudier ces comportements. Certains iront jusqu'à remettre en question l'utilité de telles analyses sachant que les générations objets de l'expérimentation sont éteintes. Pour ces raisons, on suppose que les taux par âges peuvent être considérés comme étant ceux relatifs à une génération, une cohorte ou une promotion en prenant certaines précautions en matière d'hypothèses de travail.

Un effet de structure

La structure de la population est souvent examinée selon le sexe et l'âge. Les effectifs par âges décrivent l'histoire de cette population. On peut ainsi y observer les principaux événements ayant affecté les individus qui la composent tels que les épidémies, les catastrophes naturelles ou les guerres.

La répartition selon l'âge traduit également la composition de la population selon les principales étapes de la vie à savoir la part de la population jeune, celle des adultes et la part de la population âgée.

La composante des jeunes a souvent fait l'objet d'un intérêt particulier car elle est le présage du degré de vitalité de la population et donc de sa capacité à se reproduire. Réputée très jeune, au moment où la natalité était très forte et la mortalité relativement faible, la catégorie de la population algérienne âgée de moins de 20 ans représentait plus de la moitié de son effectif total. Certains y voyaient un potentiel économique extraordinaire et d'autre y voyait une lourde charge économique.

Selon le recensement de la population de 2008, la proportion des personnes âgées de moins de 20 ans était égale à 38,7% cette année-là et celle de celles des moins de 30

ans représentait 59,8%. Celle des femmes s'élève à 59,4% et celle des hommes à 60,2%; ces proportions étant calculées pour chaque sexe séparément.

L'évolution des effectifs de la population algérienne selon les grandes tranches d'âges au moment des cinq recensements généraux de la population post indépendance est la suivante.

Tableau 1: Population par tranches d'âges selon les cinq RGPH réalisés après l'indépendance et la projection réalisée par l'ONS pour 2015.

Année	00-19 ans	20-59 ans	60 ans et plus
1966	57,16	36,14	6,70
1977	58,20	35,97	5,83
1987	54,99	39,26	5,75
1998	47,39	45,93	6,68
2008	38,70	53,80	7,50
2015	36,69	54,59	8,72

Ces données révèlent une nette tendance au vieillissement avec une baisse de la part des personnes âgées de moins de 20 ans (moins de 18,46% entre 1966 et 2008) et une sensible augmentation de celles âgées de plus de 60 ans (plus de 1,5% sur la même période).

La part de la population âgée de moins de 20 ans reste très importante malgré sa diminution conséquente entre 1998 et 2008. En effectif absolu, cette catégorie était au nombre de 13187238 personnes en 2008. Si on considère que l'âge moyen au premier mariage est égal à 30 ans, cet effectif est globalement celui des célibataires car si on admet un quotient de nuptialité égal à 62,5‰ entre 15 et 20 ans (Kouaouci. 2005) le nombre de célibataires jusqu'à l'âge de 20 ans serait de 12369629 au total pour les deux sexes.

La réflexion peut être affinée si on se réfère à l'article premier de la loi n°63-224 du 29 juin 1963 (Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, N°44, 1963) fixant l'âge minimum du mariage qui stipule que "l'homme avant 18 ans révolu, la femme avant 16 ans révolus ne peuvent contracter mariage" et l'article 7 du code de la famille de 1984 qui fixe l'âge légal au mariage à 19 ans (J.O.R.A.D.P n°24 du 12 juin 1984).

Cette limite atténue le problème du célibat tel que posé par certains auteurs. Peut-être qu'il ne s'agit pas d'un problème de société mais d'une simple question liée à la structure par âge de la population, qui sous la pression de la natalité, se caractérise par un important effectif de célibataires non concernés encore par le mariage en raison de l'âge.

L'âge moyen au premier mariage

Cet indice connaît une évolution remarquable depuis l'indépendance à ce jour. Il est en fait un des principaux paramètres qui rend compte de l'évolution des mentalités, des traditions et des pratiques sociales liés à la nuptialité.

Son augmentation assez rapide durant les cinquante ou soixante dernières années en fait un des principaux moteurs de la baisse du niveau de la fécondité : en retardant le mariage, les couples réduisent la période de leur fécondité et ainsi le nombre des naissances qu'ils sont susceptibles d'avoir.

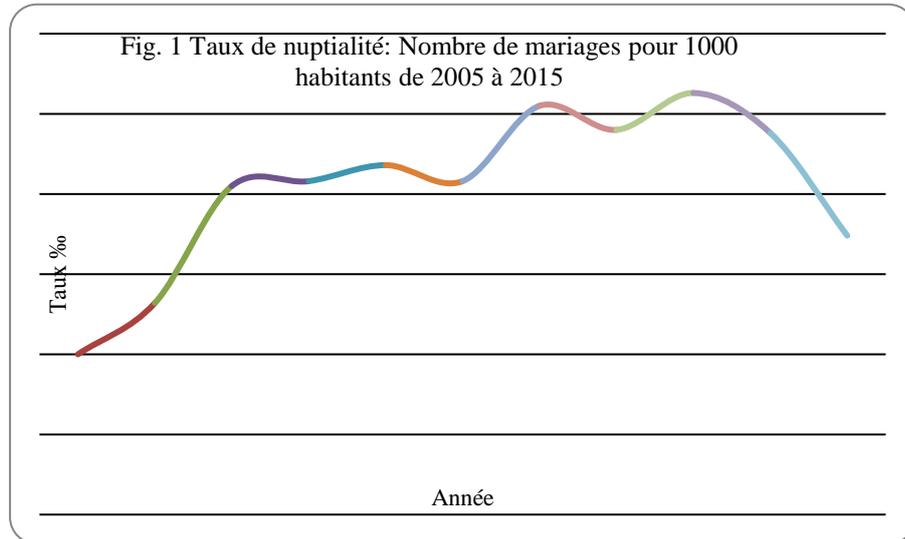
Tableau 2 : Evolution de l'âge au premier mariage entre 1966 et 20008

Année	1966	1970	1977	1987	1998	2008
Femmes	18.3	19.3	20.9	23.7	27.6	29.6
Hommes	23.8	24.4	25.3	27.7	31.3	32.9

En l'absence d'études approfondies, les explications de ce phénomène sont nombreuses et relèvent beaucoup plus d'hypothèses que d'arguments scientifiquement avérés. Cependant beaucoup de spécialistes s'accordent sur le fait que l'amélioration des conditions de vie telle que la baisse de la mortalité infantile, l'adoption du mode de vie des pays occidentaux ainsi qu'une urbanisation très importante et l'individualisation des comportements qu'elle entraîne sont les principaux facteurs de l'augmentation de l'âge au mariage. D'autres l'expliquent plutôt par l'augmentation du chômage (HAAFD t, DOUDOU N. 2013) et les difficultés à obtenir un logement ou encore par l'allongement de la durée de la scolarisation particulièrement chez les filles.

En tout état de cause, les données disponibles depuis la fin des années 1990 traduisent un ajournement du mariage pour qu'il soit conclu à un âge plus reculé, soit au-delà de 30 ans.

L'évolution du taux brut de nuptialité dont la représentation graphique est présentée ci-dessus (fig.1) traduit, de son côté, l'augmentation du nombre de mariage en volume. Il est à rappeler que ce taux variait entre 5‰ et 7‰ entre 1966 et 1977. En 1991 et 1993, il valait 5,84‰ et 7,55‰ respectivement. Son niveau s'explique essentiellement par l'évolution de la structure par âge de la population et de son effectif notamment celui des personnes en âge légal de se marier.



L'intérêt de ce type d'indice est de neutraliser l'effet de la structure ainsi que celui de l'effectif absolu puisque son principe de calcul consiste à ramener le nombre de mariages conclus une année donnée à la population moyenne de cette même année.

Il est clair que depuis le début des années 1970, le taux de nuptialité trace une courbe ascendante à l'exception du léger fléchissement qu'il marque à partir de 2013. Ceci veut dire que, contrairement à ce qui peut paraître à partir de l'effectif des célibataires, les algériens ne boudent pas le mariage mais le reportent. Ce fléchissement est certainement dû à une baisse des effectifs mariables.

L'effectif des célibataires est important parce que le nombre d'algériens en âge d'être célibataires est important en raison d'une structure par âge favorable aux moins de 20 ans.

Les indicateurs établis, sur la base des données longitudinales, sont plus indiqués pour une meilleure saisie des pratiques en face des phénomènes tels que la fécondité ou la nuptialité. En effet l'indicateur le plus indiqué pour l'analyse du célibat est l'intensité du célibat définitif ou inversement l'intensité de la nuptialité.

Intensité du célibat définitif.

Cet indice se construit à partir de la table de nuptialité. Il consiste en le nombre des personnes qui restent célibataires au-delà d'un âge reculé, en général au-delà de 50 ans. La table de nuptialité se construit à partir des probabilités de contracter un mariage d'une année d'âge à l'autre successivement jusqu'à l'âge de 50 ans. Ces probabilités, appelées également quotients de nuptialité, mesurent le risque que coure un célibataire à un anniversaire donné de se marier avant l'anniversaire suivant. Appliqués à une génération fictive de 1000 ou 10000 célibataires âgés de 15 ans, les quotients de nuptialité permettent de calculer le nombre de ceux qui resteront célibataires à 50 ans.

Les tables de nuptialité sont rarement élaborées sur la base des informations recueillies auprès de générations ayant accomplies les principales étapes de leur vie démographique car elles doivent s'appuyer sur la mémoire des individus concernés. Pour cette raison il est fait appel à des méthodes dites indirectes de calcul et qui sont principalement la méthode de HAJNAL et celles des taux de célibat par âge ou groupes d'âges.

L'intensité du célibat définitif est définie comme la proportion de personnes qui arrivent à l'âge de 50 ans sans se marier. Le recensement général de la population de 2008 a révélé une intensité de la nuptialité égale à 0,97 ou 97%.

Des travaux relativement récents (Hammouda. 2009) Le niveau du célibat définitif même s'il reste marginal en Algérie, en ce sens qu'il ne représente que 3% de la population, augmente en particuliers pour les femmes. Ce dernier est relativement plus important chez les femmes que chez les hommes (4,1% contre 2,3% respectivement). Le niveau d'instruction en est le principal déterminant pour les femmes notamment. La proportion de célibataires est de 12,8% pour les femmes âgées entre 40 à 44 ans. Ce taux, assez élevé, peut s'expliquer par la spécificité de la période à laquelle les générations concernées sont arrivées à l'âge du mariage. Ces générations de femmes étaient âgées entre 25 à 34 ans dans les années quatre-vingt-dix. La situation enregistrée en 2008 est probablement conjoncturelle.

Pour illustrer la forte intensité du mariage, il est fait appel à des tables de nuptialité par générations. Celles-ci nécessitent la disponibilité de données sur les mariages contractés, distribués par âge, jusqu'à l'âge limite du mariage, soit 50 ans. Le nombre de personnes restant célibataires au-delà de 50 ans constitue les célibataires définitifs. Le complément de ce nombre à 10000 (ou à 1) mesure l'intensité de la nuptialité en l'absence de mortalité.

Dans le cas de l'Algérie et en 2002, le nombre de femmes définitivement célibataires s'élève à 518 femmes sur un groupe de générations de 10000 femmes nées entre 1953 et 1957 (Kouaouci. 2005). L'intensité du célibat définitif pour les générations de femmes âgées entre 45 et 49 ans au moment de l'observation est donc égale à 0,0518 et l'intensité de la nuptialité égale à $(1-0,0518)$ soit 0,9482 arrondi à 0,95. Cette dernière mesure confirme le fait qu'en Algérie, comme dans la quasi-totalité des pays

musulmans, le mariage est universel et qu'à quelques individus près, tout le monde finit par se marier.

De l'examen rapproché de la table établie sur la base des données de l'enquête algérienne sur la santé de la famille, il ressort que 63,17% des mariages de ces groupes de générations de femmes sont conclus avant l'âge de 30 ans. La proportion des mariages conclus avant l'âge légal est de 12,25%.

Les analyses portant sur le célibat sont souvent présentées selon des variables sociales et économiques qui en expliquent les différences d'une catégorie de la population à l'autre. C'est ainsi qu'il est habituellement admis que la scolarisation et sa durée jouent un rôle de frein au mariage. Autant la durée de la scolarisation est longue autant le date du mariage est retardée.

Avant d'apporter l'argument statistique à cette dernière assertion, il convient de remarquer que le taux de célibat souvent avancé pour montrer l'ampleur de ce phénomène est entaché d'une erreur due à la définition même de la population célibataire car il est plus juste d'écarter de celle-ci une population non concernée par le mariage et qui est celle de la population âgée entre 0 ans révolus et l'âge minimal légal au mariage. En 2002 et ne prenant en compte que la population âgée de 15 ans et plus, le taux de célibat tombe de 65,16% à 33,28% et 20,62% si on ne considère que la population âgée de plus de 19 ans.

Milieu d'habitat et célibat

Le milieu d'habitat est un facteur discriminant des comportements sociaux et démographiques des populations. Il se caractérise notamment par des inégalités dans la disponibilité des infrastructures socioéconomiques de base, comme les infrastructures éducatives et sanitaires, entre le milieu urbain et le milieu rural. Ces infrastructures sont considérées comme le moteur du développement humain et donc de l'évolution des comportements et des pratiques sociales.

L'enquête de 2002 a permis a concerné 72 392 personnes résident en milieu urbain et 50 008 sur une population totale de 122 399 individus. La proportion des personnes vivant en milieu urbain rencontrées à l'occasion de l'enquête de 2012 est égale à 67,1%.

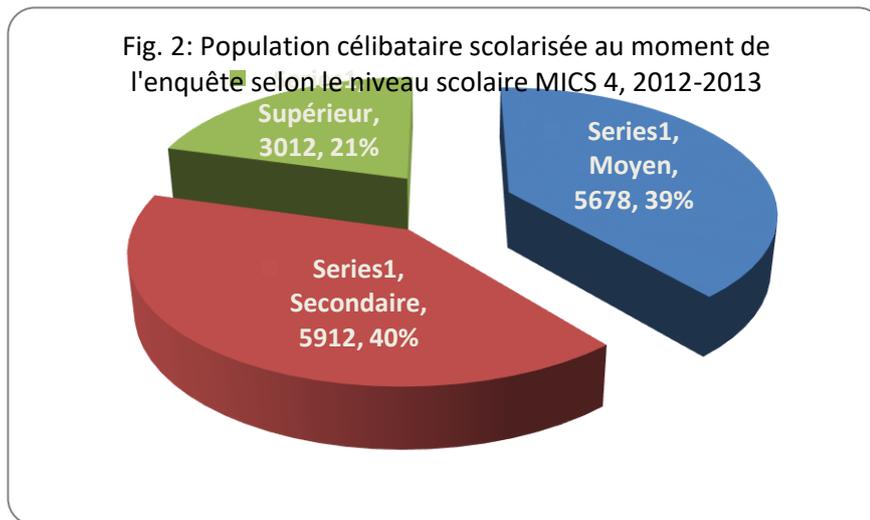
Le taux de célibat enregistré par l'enquête algérienne sur la santé de la famille est égal à 60,7% en milieu urbain et à 93,3% en milieu rural. En 2012, le taux de célibat en milieu urbain est de 67,6%. En milieu rural il est égal à 32,4%. La population des célibataires âgés de 15 ans et plus de chaque milieu est ramenée à la population tous états matrimoniaux confondus des personnes âgées de 15 ans et plus du même milieu d'habitat

Scolarisation, instruction et célibat

Les données suivantes et qui sont issues de l'enquête algérienne sur la santé de la famille montrent que 23,1% des célibataires étaient scolarisés sur un total de célibataires

égal à 40654 personnes âgées de 15 ans et plus. Le taux de scolarisation enregistré dans la population des moins de 15 ans est 93,9%.

La population des célibataires âgés de 15 ans et plus scolarisée au moment de l'enquête de 2012 s'élève à 14511 personnes (soit 30,1%) parmi lesquelles 56912 le sont dans le niveau secondaire et 3012 dans le supérieur soit respectivement 40,7% et 20,8 respectivement. En 2012, la proportion des célibataires âgés entre 15 et 24 ans scolarisés au cours de l'année scolaire 2011-2012 est de 49,6%.



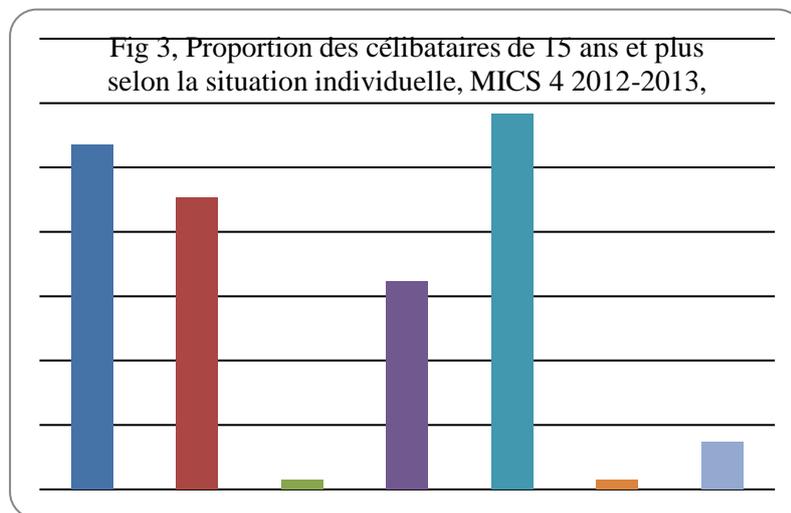
Activité économique et célibat

L'autre facteur souvent avancé pour expliquer l'importance du célibat et l'augmentation de l'âge au mariage est le chômage. En effet, beaucoup de célibataires notamment du sexe masculin évoquent ce facteur comme empêchant le mariage.

En 2002, le taux de chômage chez la catégorie des célibataires dont l'âge est supérieur à 15 ans est égal à 33% (32,99). Ce taux est de 13,27% dans la population totale de l'enquête.

Tableau 3: population des célibataires répartis selon la situation individuelle, Algérie 2012.

Situation individuelle	Effectif	%
Occupé	12905	26,8
Chômeur	10905	22,6
Service national	372	0,8
Femme au foyer	7781	16,2
Ecolier(e)/Etudiant(e)	14056	29,2
Retraitée	345	0,7
Autre inactif	1812	3,5
Total	48176	100,0



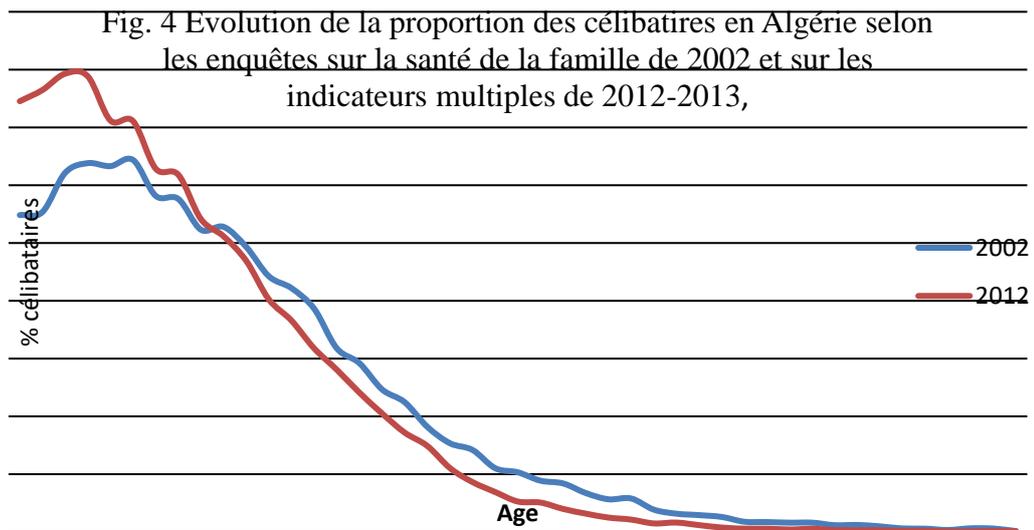
Le taux de chômage chez les hommes célibataires est de 35,1 alors que celui enregistré chez la population célibataire des femmes est à peine supérieur à 15 (15,5%). Le ta ux de chômage des deux sexes s'élève à 26,8%.

Enfin, parmi les célibataires sans emploi qui sont au nombre de 10905, 8545 soit 78,3% sont âgés entre 15 et 29 ans.

Age et célibat

La courbe de l'évolution des effectifs des célibataires par âge, construite à partir des données de l'enquête à indicateurs multiples de 2012 (MICS 4), retrace le profil classique de l'évolution du célibat selon l'âge, c'est-à-dire une décroissance rapide des effectifs à partir de 15 ans jusqu'à une quasi extinction à 50 ans.

Les indices de la tendance centrale de leur distribution selon l'âge indiquent que les célibataires algériens sont relativement jeunes contrairement à ce qui peut être déduit de l'examen de l'âge moyen au premier mariage, qui est égal à 31,4 ans selon cette enquête. En effet, l'âge moyen des célibataires s'élève à 24,48 ans. En 2002, cet âge était égal à 22,61 ans. La médiane, ou la valeur de l'âge qui partage la série en deux (50% des valeurs de part et d'autre de celle-ci), est égale à 23 ans alors qu'elle était de 21 ans selon l'enquête sur la santé de la famille de 2002. L'âge modal, quant à lui, se situe à 20 ans en 2012 au lieu de 17 ans en 2002.



Ce bref aperçu sur l'âge des célibataires algériens traduit la persistance de l'universalité du mariage avec un taux de célibat définitif d'à peine 1% en 2012. Cependant, les principaux indices déduits des distributions de célibataires selon l'âge montrent une nette tendance au vieillissement de cette catégorie probablement pour des raisons sociales, culturelles et économiques. S'agissant du nombre de célibataires, qualifié d'important par certains observateurs, il s'explique par l'arrivée à l'âge du mariage de générations numériquement importantes, au moment de l'enquête MICS 4, puisqu'il s'agit de celles nées entre 1977 à 1996. Durant cette période, le nombre des naissances variait entre 845000 en 1985 et 640000 en 1996. Enfin et en termes relatifs, les algériens étaient plus nombreux à se marier en 2012 qu'en 2002. Le taux de nuptialité s'élevait à 5,9% en 2000 et à 9,9% en 2012.

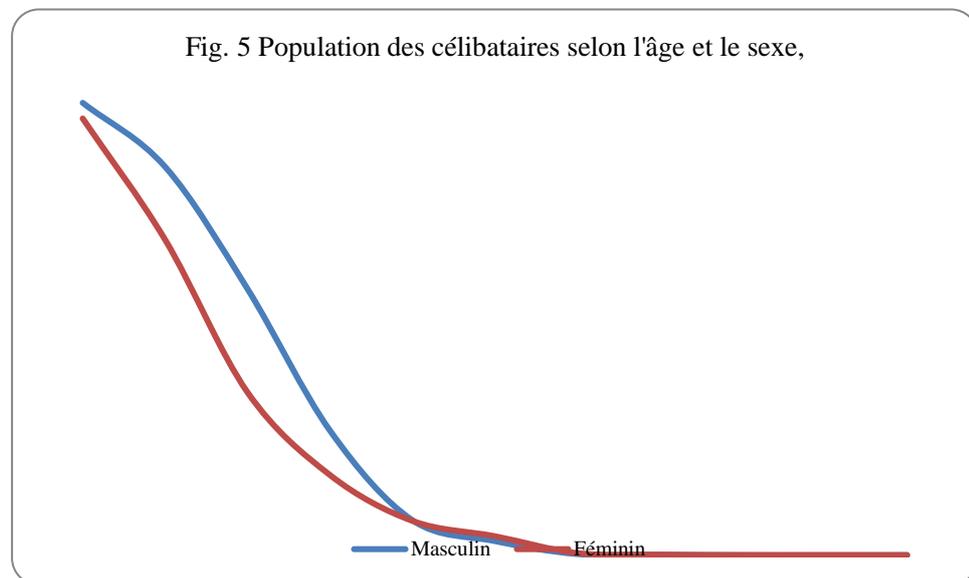
Genre et célibat

En Algérie, le nombre des hommes l'emporte légèrement sur le nombre des femmes. Celles-ci représentent 49,43% contre 50,57% selon les résultats du recensement de 2008. Ces proportions étaient pratiquement les mêmes au moment de l'enquête sur la santé de la famille avec respectivement 49,5% et 50,5%.

La répartition des célibataires selon le sexe révèle un écart relativement accentué. Les femmes célibataires représentent 45,1% de la population totale contre 54,9% pour les hommes. L'écart entre les âges au premier mariage explique sans doute cette différence sachant qu'il est de 32,9 ans pour les hommes et 29,6 ans pour les femmes.

Dans l'ensemble, 86% des célibataires sont âgés de moins de 30 ans. Le stock des femmes célibataires est plus important dans le groupe d'âges des 15-19 ans. L'effectif des célibataires de ce groupe représente 41,4% du total du même sexe alors que celui des hommes ne représente que 35,2% de l'ensemble des hommes célibataires. La différence entre ces quantités se compense d'âge en âge pour s'annuler au-delà de 50 ans.

La proportion des hommes célibataires âgés de plus de 50 ans s'élève à 1% et celle des femmes à 2%.



Conclusion

La présentation des données relatives à la population des célibataires au moment de l'enquête sur les indicateurs multiples réalisée en 2012 permet de tracer le profil du célibataire algérien type. Celui-ci est majoritairement un jeune homme âgé de 22,6 ans.

Son niveau d'instruction est moyen. Sa situation individuelle par rapport à l'activité est celle d'un étudiant ou écolier. Le milieu d'habitat auquel appartient le célibataire algérien est le milieu urbain.

Il est utile de noter que la catégorie des célibataires chômeurs passe en seconde importance en 2012 après celle des étudiants et écoliers alors qu'elle était la catégorie dominante en 2002.

Profil du célibataire en Algérie :

- Sexe: masculin (57,4%)
- Age: 22,6 ans
- Activité: écolier et étudiant (29,2%)
- Niveau d'instruction: moyen (36,0%)
- Statut dans le ménage: fils du CM (91,6%)
- Secteur d'habitat: urbain (67,6%)

Bibliographie

HAFFAD, Tahar., DOUDOU, Naima. (2013). La montée du célibat chez les jeunes algériens in revue des lettres et sciences sociales n°17 septembre 2013, Université de Sétif.

HAMMOUDA, Nasr Eddine. (2009). Age moyen au premier mariage et écart d'âge entre époux, quelle méthodes d'estimation adopter dans le cas algérien (consulté sur: cread.academia.edu/nacereddinehammouda).

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE n°24 juin 1984, Loi n°84-11 du 09 juin 1984 portant code de la famille.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE n°44 du 02 juillet 1963, Loi n°63-224 du 29 juin 1963 fixant l'âge minimum au mariage.

KOUAOUCI, Ali. (2005). Projet PAN ARABE, Analyses approfondies, enquête Algérienne sur la santé de la famille